

Communiqué relatif au projet de carrière de Cahaignes

Timothée Houssin – Député de l'Eure

Ce mardi 24 Août, à l'issue d'une enquête publique, le commissaire-enquêteur a donné un avis favorable, mais sous conditions, au projet d'exploitation d'une carrière d'argile à Cahaignes.

Au-delà d'un avis global favorable, le commissaire enquêteur a acté que le projet de carrière, tel que présenté par Terreal, n'était pas acceptable. Deux points qui me semblaient essentiels lors de ma visite sur le site du projet, et qui pour moi doivent être non-négociables, sont relevés par le commissaire : l'impératif d'éloigner les limites du site de la carrière des habitations les plus proches, et celui d'éviter que les camions de transports de matériaux ne traversent le village de Cahaignes.

Deux autres points semblent malheureusement rester tabous dans les différentes études et avis apportés sur ce projet, et doivent impérativement être pris en compte :

D'une part, le groupe Terreal, n'apporte pas la preuve d'une recherche approfondie de sites alternatifs d'exploitation de carrière permettant de maintenir l'activité de son usine des Mureaux.

D'autre part celui de la dévaluation des biens immobiliers des riverains dans le cas où une carrière devrait voir le jour sur le site, quelles qu'en soit les modalités. Il serait inacceptable que des personnes ayant travaillé toutes leurs vies pour payer leur habitation se voient gravement lésées alors même que différents intérêts privés, notamment le groupe Terreal et le propriétaire des terrains, tireraient des profits conséquents de l'exploitation du site, au détriment de ces personnes.

Timothée Houssin, député de la 5eme circonscription de l'Eure :

- **Prend acte de l'avis du commissaire enquêteur**
- **Rappelle la nécessité de permettre à l'entreprise Terreal de maintenir en France, et en particulier sur son site des Mureaux, son activité de fabrication de tuiles, source d'emplois et de création de valeur ajoutée, à l'heure où le déficit de la balance commerciale de la France s'aggrave chaque année.**
- **Accueille favorablement les réserves apportées par le commissaire-enquêteur relatives à la nécessité d'éloigner le site d'exploitation des habitations et d'éviter que les camions de transport de matériaux traversent Cahaignes. Considère ces 2 points comme impératifs.**
- **Demande que le groupe Terreal approfondisse ses recherches en vue de trouver un site alternatif d'exploitation d'argile permettant d'alimenter sa production et limitant l'impact pour l'environnement et les populations.**
-
- **Dans l'éventualité où l'absence de site alternatif serait démontrée, et après éloignement du projet des habitations et contournement du village par le transport de matériaux, demande que la perte de valeur immobilière des riverains soit évaluée et prise en compte.**